

CERTIFICATION PROFESSIONNELLE

Accueil > Trouver une certification > Répertoire national des certifications professionnelles > DE - Manipulateur d'électroradiologie médicale

Retour à la recherche

DE - Manipulateur d'électroradiologie médicale

Code de la fiche :
RNCP39942

Etat :
Active

Télécharger la fiche Aide en ligne Supplément Europass : FR - EN

L'essentiel

	Nomenclature du niveau de qualification	Niveau 6
	Code(s) NSF	331t : Diagnostic, prescription, application des soins
	Formacode(s)	43497 : Manipulation électroradiologique
	Date d'échéance de l'enregistrement	31-12-2029

Certificateur(s)	Résumé de la certification	Blocs de compétences	Secteur d'activité et type d'emploi	Voie d'accès
Liens avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations		Base légale	Pour plus d'informations	

Certificateur(s)

Nom légal	Siret	Nom commercial	Site internet
Ministère chargé de la santé	-	-	-



Résumé de la certification

Objectifs et contexte de la certification :

Le diplôme d'État de manipulateur d'électroradiologie médicale est l'un des diplômes permettant l'exercice de la profession de manipulateur d'électroradiologie médicale, conformément aux dispositions des articles L. 4351-2 et L. 4351-3 du code de la santé publique.

Activités visées :

Les manipulateurs d'électroradiologie médicale réalisent, sur prescription médicale et sous la responsabilité d'un médecin, des actes relevant de l'imagerie médicale, de la médecine nucléaire, des explorations fonctionnelles et de la radiothérapie qui concourent à la prévention, au dépistage, au diagnostic, au traitement et à la recherche.

Les activités principales du manipulateur d'électroradiologie médicale sont :

- Accueil de la personne soignée et recueil des données.
- Information de la personne soignée et mise en œuvre des soins dans le cadre de la continuité des soins.
- Réalisation de soins à visée diagnostique et thérapeutique dans le champ de l'imagerie, la médecine nucléaire, la radiothérapie et les explorations fonctionnelles.
- Exploitation, gestion et transfert des données et images.
- Mise en œuvre des mesures de radioprotection.
- Mise en œuvre des mesures liées à la qualité et à la prévention des risques.
- Organisation des activités et gestion administrative.
- Contrôle et gestion des matériels, dispositifs médicaux et produits.
- Formation et information des professionnels et étudiants.
- Veille professionnelle et recherche.

Compétences attestées :

Les compétences attestées sont :

Analyser la situation clinique de la personne et déterminer les modalités des soins à réaliser :

- Évaluer la situation clinique de la personne soignée en lien avec les informations du dossier patient et les autres informations disponibles.
- Analyser les risques liés à la situation clinique de la personne soignée au regard de l'examen ou du traitement à réaliser et apprécier l'opportunité d'un avis médical.
- Utiliser les outils pertinents d'évaluation de l'état clinique.

Analyser les éléments de la prescription médicale et identifier la compatibilité et la cohérence des informations compte tenu de la situation clinique.

Identifier et rechercher les informations nécessaires à l'acte.

Identifier et évaluer une situation d'urgence et déterminer les mesures à prendre.

Évaluer la douleur et déterminer les mesures à prendre.

Déterminer les soins à réaliser en fonction des prescriptions, des protocoles et des informations recueillies, pour assurer la continuité des soins.

Déterminer les modalités de réalisation des soins en imagerie médicale, en médecine nucléaire, en radiothérapie, en explorations fonctionnelles.

Mettre en œuvre les soins à visée diagnostique et thérapeutique en imagerie médicale, médecine nucléaire, radiothérapie et explorations fonctionnelles, en assurant la continuité des soins :

- Choisir les matériels et dispositifs médicaux nécessaires à la réalisation de l'acte dans les différents domaines.
- Mettre en œuvre et conduire des activités de soins en fonction des prescriptions, des protocoles et des informations recueillies, pour assurer la continuité des soins.
- Mettre en œuvre les gestes et soins d'urgence dans le respect des bonnes pratiques, des prescriptions, procédures et protocoles.
- Réaliser les actes d'imagerie médicale conformément aux prescriptions et aux protocoles.
- Réaliser les actes de médecine nucléaire conformément aux prescriptions et aux protocoles.
- Réaliser les actes de radiothérapie conformément aux prescriptions, aux plans de traitement et aux protocoles.
- Réaliser les actes d'explorations fonctionnelles conformément aux prescriptions et aux protocoles.
- Mettre sous une forme appropriée et administrer les produits de contraste et/ou les médicaments nécessaires à la réalisation de l'acte.
- Mettre sous une forme appropriée et administrer les radiopharmaceutiques.
- Préparer les sources radioactives destinées à la curiethérapie.
- Préparer le matériel et assister l'intervenant dans le cadre de la réalisation des actes invasifs.



- Appliquer les procédures de préparation en radiothérapie (contention, repérage, simulation, modificateurs de faisceau).
- Évaluer la qualité de l'acquisition des données dans les différents domaines.
- Évaluer la conformité de la séance au plan de traitement aux différentes étapes.

Gérer les informations liées à la réalisation des soins à visée diagnostique et thérapeutique :

- Sélectionner les informations pertinentes à tracer et à transmettre dans le respect de l'éthique, du droit du patient et des règles professionnelles pour assurer la continuité des soins.
- Traiter et exploiter les données et images en utilisant les logiciels de traitement.
- Sélectionner les données et images à transférer sur le système de stockage et d'archivage.
- Appliquer les normes et les protocoles d'archivage.
- Utiliser les matériels et logiciels de transfert et d'archivage de données et d'images.
- Exploiter les données de dosimétrie en radiothérapie pour paramétrer la séance.

Mettre en œuvre les règles et les pratiques de radioprotection des personnes soignées, des personnels et du public :

- Analyser l'ensemble des paramètres et optimiser les doses d'exposition lors d'investigations radiologiques pour la personne soignée.
- Choisir les moyens de radioprotection adaptés.
- Appliquer les procédures de dosimétrie et de radioprotection.
- Appliquer les procédures de traçabilité des doses délivrées et indicateurs de doses.
- Informer et conseiller le patient en matière de radioprotection.
- Informer le personnel et le public en matière de radioprotection.
- Mettre en œuvre les mesures de sécurité à prendre en cas d'incident ou d'accident de contamination radioactive.
- Appliquer les procédures de gestion des radionucléides de leur réception à leur élimination.
- Évaluer le respect des règles de radioprotection, identifier et traiter les non-conformités.

Mettre en œuvre les normes et principes de qualité, d'hygiène et de sécurité pour assurer la qualité des soins :

- Identifier et mettre en œuvre les mesures et tests relatifs à l'opérationnalité et aux contrôles qualité des équipements et dispositifs médicaux dans son domaine de responsabilité.
- Identifier les informations spécifiques pour le relevé et la traçabilité des dispositifs médicaux et des produits pharmaceutiques.
- Mettre en œuvre les règles liées aux différentes vigilances.
- Mettre en œuvre les protocoles et règles de sécurité, d'hygiène et d'asepsie au cours des examens et traitements.
- Mettre en œuvre les règles liées à la protection de l'environnement.
- Appliquer les procédures liées aux champs magnétiques (exposition des personnes et introduction de matériels ferromagnétiques).
- Mettre en œuvre des techniques et des pratiques adaptées en matière d'ergonomie et de sécurité lors de la manutention de la personne soignée.
- Identifier et mettre en œuvre les modalités de soins concourant à la bientraitance de la personne soignée.
- Identifier et évaluer les risques associés à l'activité et mettre en œuvre les ajustements nécessaires.
- Identifier, signaler et analyser les événements indésirables.
- Identifier et mettre en œuvre les actions correctrices et en rendre compte.

Conduire une relation avec la personne soignée :

- Évaluer le degré de compréhension des informations par la personne soignée et les accompagnants.
- Conduire une communication adaptée à la personne soignée en fonction de la situation identifiée et de la stratégie de prise en charge définie par l'équipe pluriprofessionnelle.
- Établir une relation de confiance.
- Mettre en œuvre une démarche d'accompagnement et de soutien de la personne en fonction de l'acte et de la situation clinique.
- Conduire une démarche de conseil et d'éducation, de prévention en lien avec les investigations et traitements et former la personne soignée sur les soins en recherchant son consentement.

Evaluer et améliorer ses pratiques professionnelles :

- Observer, formaliser et expliciter les éléments de sa pratique professionnelle.
- Confronter sa pratique à celles de ses pairs ou d'autres professionnels.
- Évaluer les soins et la prise en charge globale du patient au regard des valeurs professionnelles, des principes de qualité, de sécurité, de radioprotection, d'ergonomie et de satisfaction de la personne soignée.
- Analyser et adapter sa pratique professionnelle au regard de la réglementation, de la déontologie, de l'éthique et de l'évolution des sciences et techniques.
- Identifier les améliorations possibles et les mesures de réajustement de sa pratique.
- Actualiser ses connaissances et ses pratiques professionnelles en utilisant les différents moyens à disposition (formation continue, collaboration interdisciplinaire, projets en réseaux...).

Organiser son activité et collaborer avec les autres professionnels de santé :

- Programmer les examens et les traitements.
- Coordonner son activité avec l'équipe pluridisciplinaire et avec les autres professionnels de santé.
- Collaborer avec les différents acteurs.
- Adapter l'organisation des activités en fonction des ressources à disposition, des besoins et des demandes programmées ou non.
- Organiser la mise à disposition de l'ensemble du matériel, dispositifs médicaux et matériels d'urgence et de réanimation.
- Organiser et mettre en œuvre l'entretien et la maintenance journalière de certains équipements dans le respect des procédures.
- Identifier l'ensemble des informations à recueillir pour le relevé et la traçabilité de l'activité.
- Assurer la gestion des flux et des stocks des matériels, produits et dispositifs médicaux au niveau du poste de travail.

Informier et former :

- Organiser l'accueil et l'information des professionnels et personnes en formation.
- Organiser et superviser les activités d'apprentissage des étudiants et des stagiaires.
- Évaluer les connaissances et les savoir-faire mis en œuvre par les stagiaires en lien avec les objectifs de stage.
- Transférer ses savoir-faire et ses connaissances aux stagiaires et autres professionnels de santé.

Rechercher, traiter et exploiter les données scientifiques et professionnelles :



Rechercher, traiter et exploiter les données scientifiques et professionnelles :

- Questionner, traiter et analyser des données scientifiques et/ou professionnelles.
- Identifier une problématique professionnelle et formuler un questionnement.
- Identifier les ressources documentaires, les travaux de recherche et utiliser des bases de données actualisées.
- Choisir des méthodes et des outils d'investigation adaptés au sujet étudié et les mettre en oeuvre.
- Réaliser des publications, études et travaux de recherche dans le domaine professionnel.

Modalités d'évaluation :

Le jury d'attribution du diplôme d'État se prononce au vu de l'ensemble du dossier de l'étudiant.

Le dossier comporte :

- 1° La validation de l'ensemble des unités d'enseignement, dont les unités d'intégration ;
- 2° La validation de l'acquisition de l'ensemble des compétences en situation ;
- 3° La validation des actes, activités ou techniques réalisés en situation réelle ou simulée.

Ces éléments sont appréciés par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés. La nature et les modalités de l'évaluation sont fixées pour chacune des unités d'enseignement dans le référentiel de formation défini à l'annexe III de l'arrêté du 14 juin 2012 relatif au diplôme d'État de manipulateur d'électroradiologie médicale.

Chaque unité d'enseignement a une valeur définie en crédits européens (ECTS). La formation, organisée en 6 semestres, est validée par l'obtention de 180 crédits européens.

Blocs de compétences

Description des modalités d'acquisition de la certification par capitalisation des blocs de compétences et/ou par correspondance :

Cette certification professionnelle permet l'accès à un métier réglementé et, en conséquence, ne propose pas de blocs de compétences. La certification professionnelle doit être acquise en totalité pour permettre l'exercice du métier visé par cette dernière.

Secteur d'activité et type d'emploi

Secteurs d'activités :

Etablissement de santé public ou privé, cabinet de radiologie, centre de dépistage.

Plusieurs domaines d'activités lui sont ouverts : imagerie médicale, radiothérapie, médecine nucléaire ou encore électrophysiologie.

Type d'emplois accessibles :

Ce diplôme permet d'exercer la profession de manipulateur en électroradiologie médicale.

Par la suite, s'ils obtiennent un diplôme de cadre de santé, les manipulateurs en électroradiologie médicale peuvent accéder à des postes d'encadrement et de formateur en institut de formation de manipulateur d'électroradiologie médicale.

Ils peuvent aussi accéder à des postes de cadres paramédicaux de pôle et de directeur des soins dans les établissements de santé.

Code(s) ROME :

J1306 - Imagerie médicale

Références juridiques des réglementations d'activité :

L'exercice de la profession de manipulateur d'électroradiologie médicale est réglementé par les dispositions des articles L 4351-1 à L 4351-13, L. 4353-1 et L. 4343-2, R 4351-1 à R 4351-6, R 4351-22 à R 4351-29 et D. 4354-1 à R. 4354-11 du code de la santé publique.

Voie d'accès

Le cas échéant, prérequis à l'entrée en formation :

Peuvent être admis en première année de formation au diplôme d'Etat de manipulateur d'électroradiologie médicale les candidats titulaires du baccalauréat ou de l'équivalence de ce diplôme.

Peuvent également être admis les candidats relevant de la formation professionnelle continue et justifiant d'une durée minimale de trois ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date limite de dépôt des candidatures.

Le cas échéant, prérequis à la validation de la certification :

Les étudiants ayant validé les cinq premiers semestres de formation et ayant effectué la totalité des épreuves et des stages prévus pour la



validation du semestre 6 sont autorisés à se présenter devant le jury régional d'attribution du diplôme d'Etat de manipulateur d'électroradiologie médicale.

Pré-requis distincts pour les blocs de compétences :

Non

Validité des composantes acquises :

Voie d'accès à la certification	Oui	Non	Composition des jurys	Date de dernière modification
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		- Le directeur régional de l'économie, de l'emploi et des solidarités ou son représentant, président ; - Le directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant ; - Un directeur d'un institut de formation de manipulateur d'électroradiologie médicale titulaire d'un diplôme autorisant l'exercice de la profession ou un coordonnateur de la formation de manipulateur d'électroradiologie médicale titulaire d'un diplôme autorisant l'exercice de la profession ; - Un directeur de soins ou un cadre de santé titulaire d'un diplôme autorisant l'exercice de la profession de manipulateur d'électroradiologie médicale ; - Deux enseignants d'instituts de formation de manipulateur d'électroradiologie médicale ; - Deux manipulateurs d'électroradiologie médicale en exercice depuis au moins trois ans, au moins l'un d'entre eux est titulaire d'un diplôme de cadre de santé ; - Trois médecins de spécialités différentes dont un conseiller scientifique d'un institut de formation de manipulateur d'électroradiologie médicale ; - Un enseignant-chercheur participant à la formation. Si le nombre de candidats le justifie, le préfet de région peut augmenter le nombre de membres du jury.	-
En contrat d'apprentissage	X		- Le directeur régional de l'économie, de l'emploi et des solidarités ou son représentant, président ; - Le directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant ; - Un directeur d'un institut de formation de manipulateur d'électroradiologie médicale titulaire d'un diplôme autorisant l'exercice de la profession ou un coordonnateur de la formation de manipulateur d'électroradiologie médicale titulaire d'un diplôme autorisant l'exercice de la profession ; - Un directeur de soins ou un cadre de santé titulaire d'un diplôme autorisant l'exercice de la profession de manipulateur d'électroradiologie médicale ; - Deux enseignants d'instituts de formation de manipulateur d'électroradiologie médicale ; - Deux manipulateurs d'électroradiologie médicale en exercice depuis au moins trois ans, au moins l'un d'entre eux est titulaire d'un diplôme de cadre de santé ; - Trois médecins de spécialités différentes dont un conseiller scientifique d'un institut de formation de manipulateur d'électroradiologie médicale ; - Un enseignant-chercheur participant à la formation. Si le nombre de candidats le justifie, le préfet de région peut augmenter le nombre de membres du jury.	-
Après un parcours de formation continue	X		- Le directeur régional de l'économie, de l'emploi et des solidarités ou son représentant, président ; - Le directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant ;	-



Voie d'accès à la certification	Oui	Non	Composition des jurys		Date de dernière modification
			- Un directeur d'un institut de formation de manipulateur d'électroradiologie médicale titulaire d'un diplôme autorisant l'exercice de la profession ou un coordonnateur de la formation de manipulateur d'électroradiologie médicale titulaire d'un diplôme autorisant l'exercice de la profession ; - Un directeur de soins ou un cadre de santé titulaire d'un diplôme autorisant l'exercice de la profession de manipulateur d'électroradiologie médicale ; - Deux enseignants d'instituts de formation de manipulateur d'électroradiologie médicale ; - Deux manipulateurs d'électroradiologie médicale en exercice depuis au moins trois ans, au moins l'un d'entre eux est titulaire d'un diplôme de cadre de santé ; - Trois médecins de spécialités différentes dont un conseiller scientifique d'un institut de formation de manipulateur d'électroradiologie médicale ; - Un enseignant-chercheur participant à la formation. Si le nombre de candidats le justifie, le préfet de région peut augmenter le nombre de membres du jury.		
En contrat de professionnalisation	X		- Le directeur régional de l'économie, de l'emploi et des solidarités ou son représentant, président ; - Le directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant ; - Un directeur d'un institut de formation de manipulateur d'électroradiologie médicale titulaire d'un diplôme autorisant l'exercice de la profession ou un coordonnateur de la formation de manipulateur d'électroradiologie médicale titulaire d'un diplôme autorisant l'exercice de la profession ; - Un directeur de soins ou un cadre de santé titulaire d'un diplôme autorisant l'exercice de la profession de manipulateur d'électroradiologie médicale ; - Deux enseignants d'instituts de formation de manipulateur d'électroradiologie médicale ; - Deux manipulateurs d'électroradiologie médicale en exercice depuis au moins trois ans, au moins l'un d'entre eux est titulaire d'un diplôme de cadre de santé ; - Trois médecins de spécialités différentes dont un conseiller scientifique d'un institut de formation de manipulateur d'électroradiologie médicale ; - Un enseignant-chercheur participant à la formation. Si le nombre de candidats le justifie, le préfet de région peut augmenter le nombre de membres du jury.		-
Par candidature individuelle		X	-		-
				Oui	Non
Inscrite au cadre de la Nouvelle Calédonie					X
Inscrite au cadre de la Polynésie française					X

Liens avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations

Aucune correspondance



Base légale

Référence au(x) texte(s) règlementaire(s) instaurant la certification :

Date du JO/BO	Référence au JO/BO
-	Article D. 4351-7 du code de la santé publique

Référence des arrêtés et décisions publiés au Journal Officiel ou au Bulletin Officiel (enregistrement au RNCP, création diplôme, accréditation...) :

Date du JO/BO	Référence au JO/BO
10/07/2012	Arrêté du 14 juin 2012 relatif au diplôme d’Etat de manipulateur d’électroradiologie médicale

Référence autres (passerelles...) :

Date du JO/BO	Référence au JO/BO
24/01/2020	Arrêté du 17 janvier 2020 relatif à l'admission dans les instituts préparant aux diplômes d'Etat de pédicure podologue, d'ergothérapeute, de psychomotricien, de manipulateur d'électroradiologie médicale et portant dispositions diverses
-	Articles D. 4351-8 à R. 4351-13 du code de la santé publique

Date de publication de la fiche	17-12-2024
Date de début des parcours certifiants	01-01-2025
Date d'échéance de l'enregistrement	31-12-2029
Date de dernière délivrance possible de la certification	31-12-2034

Pour plus d’informations



Statistiques :

Liste des organismes préparant à la certification :

Liste des organismes préparant à la certification

Certification(s) antérieure(s) :

Code de la fiche	Intitulé de la certification remplacée
<u>RNCP18318</u>	DE - de manipulateur d'électroradiologie médicale

Référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation :

Référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation

